



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 12 octobre 2004 à 16 h 20 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le maire Yves Ducharme.

CE-2004-1512\*

**ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR ANDRÉ BONNEAU AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de directeur du Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter l'engagement contractuel de monsieur André Bonneau à titre de directeur du Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens pour une période de cinq ans et ce, à compter du 22 novembre 2004 jusqu'au 21 novembre 2009 inclusivement.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22100-117 – Administration - Incendies – Régulier – Non syndiqué – État major.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-1513\*

**AUTORISATION D'ACQUISITION DES LOTS NUMÉROS 1 548 845 PARTIE ET 1 549 564 PARTIE - PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE SENTIERS RÉCRÉATIFS RIVIÈRE-BLANCHE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a identifié comme prioritaire dans son plan stratégique 2003-2007, de développer les réseaux « verts » et les corridors fluviaux afin de favoriser les liens sociaux, tant au cœur des villages urbains qu'à l'échelle de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation d'aménagement de la Rivière Blanche de Gatineau inc. a élaboré et désire réaliser un projet de développement de sentiers récréatifs dans le secteur de la Rivière-Blanche;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie des terrains concernés sont sujets à deux promesses de cession dûment signées en faveur de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de permettre d'amorcer ce projet selon les critères et les obligations cités aux annexes 1A et 1B, il y a lieu d'autoriser l'acquisition du lot numéro 1 548 845 partie pour une superficie de 18,471 m<sup>2</sup> ± et du lot numéro 1 549 564 partie pour une superficie de 21 400 m<sup>2</sup> ±. Ces acquisitions se feront en fonction des promesses de cession lorsque dûment signées :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser l'acquisition à valeur nominale de 1 \$ par le Service d'urbanisme du lot numéro 1 549 564 partie et du lot numéro 1 548 845 partie en fonction des promesses de cession lorsque dûment signées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71495-411	2 253,94 \$	M. Boucher – de la Rivière-Blanche - Aménagement serv. prof. et génie
04-13493	146,06 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virements de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71495-692	2 255 \$		M. Boucher - de la Rivière-Blanche - Aménagement // équip. non-capitalisable
71495-411		2 255 \$	M. Boucher - de la Rivière-Blanche - Aménagement // serv. prof. et génie

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-1514\*

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE BLANCHE DE GATINEAU INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation d'aménagement de la Rivière Blanche de Gatineau inc., corporation sans but lucratif, dûment incorporée selon la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, sous le matricule numéro 1162186200, ayant son siège social au 269, rue des Jacinthes, Gatineau, propose à la Ville de Gatineau de réaliser des travaux de construction de pistes cyclables et de ponts;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a identifié comme prioritaire dans son plan stratégique 2003-2007, de développer les réseaux « verts » et les corridors fluviaux afin de favoriser les liens sociaux, tant au cœur des villages urbains qu'à l'échelle de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le même plan stratégique, la Ville de Gatineau veut impliquer la population dans la préservation et la mise en valeur des espaces naturels afin que les citoyens et les acteurs du développement s'approprient la responsabilité de contribuer à l'image « verte » de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation a élaboré et désire réaliser un projet de développement de sentiers récréatifs dans le secteur de la Rivière-Blanche;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie des terrains concernés sont sujets à deux promesses de cession dûment signées en faveur de la Ville de Gatineau et que l'autre partie de terrain appartient déjà à la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est disposée, moyennant certaines conditions, à autoriser la Corporation à aménager sur sa propriété certains ouvrages du projet et à les céder à la municipalité pour une somme nominale :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter le protocole d'entente à intervenir entre la Corporation d'aménagement de la Rivière Blanche de Gatineau inc. et la Ville de Gatineau et autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-40024-001	150 000 \$	Piste cyclable

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71495-692	50 000 \$		M. Boucher - de la Rivière-Blanche - Aménagement // équip. non-capitalisable
03-10110		50 000 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // équip. non-capitalisable

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**MME JOCELYNE HOULE**  
Maire suppléante et vice-présidente  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif